

**LE CONSEIL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE, la demande de subvention auprès de la DRAC d'un montant de 65 % hors taxe de l'opération.

DIT, que les dépenses sont inscrites au budget 2018 : section investissement.

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**